

## Les prestations versées par la Caf de La Réunion en 2017

En 2017, la CAF de La Réunion a versé à 265 138 allocataires, près de 2 milliards d'euros de prestations légales. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjoint et personnes à charge compris) s'élève à 646 111, un effectif en augmentation de +2,8 % par rapport à 2016. La majeure partie de cette hausse est liée à la forte progression de l'effectif des bénéficiaires des allocations familiales (AF), avec le rattachement à la Caf des allocataires relevant de la fonction publique d'Etat.

Le nombre de bénéficiaires des prestations liées à l'accompagnement des familles a augmenté de +3,2 % sur un an, ainsi que les bénéficiaires des minima-sociaux (+1,2 %). Les effectifs bénéficiaires de la Prestations d'Accueil du Jeune enfant diminuent de -0,6 %.

Enfin, le nombre de bénéficiaires des prestations liées au logement ont augmenté de +1,6 %.

Au 31 décembre 2017, environ 75,9 % de la population de La Réunion<sup>1</sup> était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit **646 111** personnes couvertes<sup>2</sup> (soit une augmentation annuelle de **+2,8 %**).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

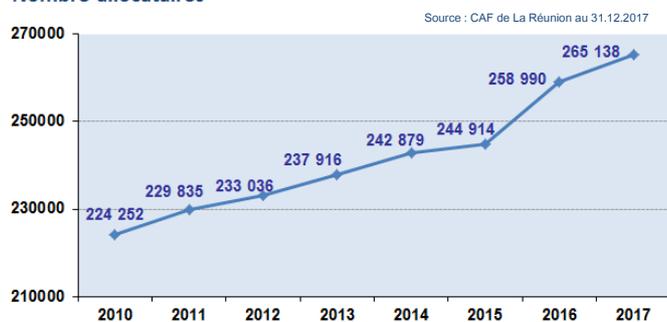
ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre allocataires CAF</b>	229 835	233 036	237 916	242 879	244 914	258 990	<b>265 138</b>
Taux de variation (%)	2,49%	1,39%	2,09%	2,09%	0,84%	5,75%	<b>2,37%</b>
<b>Population couverte CAF</b>	604 428	605 041	609 965	614 640	615 251	628 701	<b>646 111</b>
Taux de variation (%)	1,03%	0,10%	0,81%	0,77%	0,10%	2,19%	<b>2,77%</b>
<b>Population couverte/ Nb allocataires</b>	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	<b>2,4</b>

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires. Ils sont constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié. Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement différent en raison des actualisations de dossiers.

Tableau 1.

### Hausse de + 2,4 % du nombre d'allocataires en 2017

#### Nombre allocataires



Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Fin 2017, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à **265 138** allocataires, soit une croissance de **+2,4 %** sur un an (cf. graphique 1). Cette croissance n'est pas seulement imputable à la hausse de l'effectif de bénéficiaires de la Prime d'activité (+ 2 %), mais aussi et surtout, à la hausse de l'effectif de bénéficiaires des allocations familiales

(AF), avec le rattachement à la Caf des allocataires relevant de la fonction publique d'Etat<sup>3</sup> (soit environ 4 300 allocataires supplémentaires). Un allocataire réunionnais couvre en moyenne **2,4** personnes (cf. tableau 1).

<sup>1</sup> Source : Insee, Population légale – recensement population 2015 : 850 727 habitants (population municipale).

<sup>2</sup> Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

<sup>3</sup> A compter du 1er janvier 2017, les allocataires relevant de la fonction publique d'Etat en poste ou retraités dans les départements de Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et Saint-Martin, sont rattachés aux Caf.

#### Encadré 1

Au titre du mois de décembre 2017, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation légale à 12,7 millions de foyers allocataires (12,1 millions en France métropolitaine et 0,6 million dans les départements d'Outre-mer). 31,6 millions de personnes, dont 13,8 millions d'enfants, sont couverts. Le nombre de bénéficiaires est en légère augmentation (+ 0,9 %) par rapport à décembre 2016. La majeure partie de cette hausse est de nouveau liée à la progression de l'effectif de bénéficiaires de prime d'activité (+ 7,5%) ; 960 000 foyers perçoivent la prime d'activité comme unique prestation Caf, un effectif en hausse de 58 300 par rapport à décembre 2016.

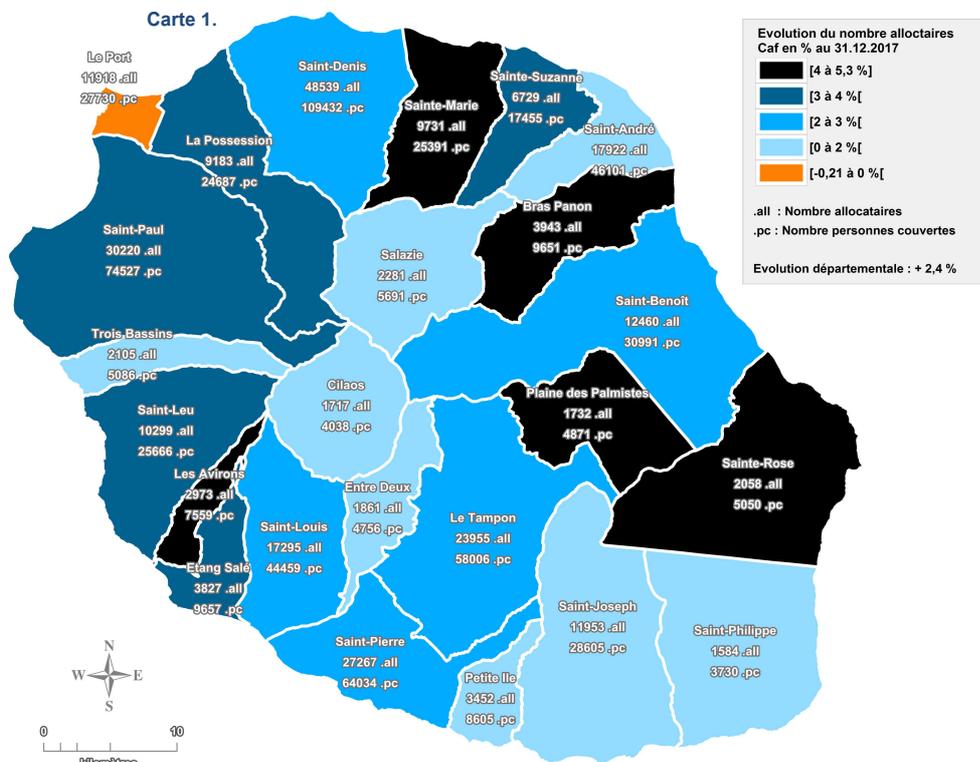
A l'inverse, le nombre de foyers bénéficiaires des prestations de petite enfance continue à baisser (- 3,2 %), dans un contexte où les prestations enfance et jeunesse (+ 0,6 %) et les aides au logement (+ 0,7 %) sont relativement stables.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

La progression du nombre d'allocataires n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du département (cf. carte 1).

Les variations relatives les plus élevées ont été observées pour les communes de Sainte-Rose (+5,3 %), de Bras Panon (+5,1 %), de la Plaine des Palmistes (+5,1 %). La commune du Port est la seule commune de l'île à connaître une baisse du nombre d'allocataires en 2018 (avec -0,2 %).

En volume d'allocataires, les plus fortes évolutions ont été enregistrées pour les communes de Saint-Denis (+1067 allocataires), de Saint-Paul (+935), de Saint-Pierre (+541) et du Tampon (+484). Ces 4 communes concentrent à elles seules 49 % des allocataires « entrants ».



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2017 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

## Caractéristiques des allocataires de La CAF de La Réunion

Au 31 décembre 2017, la population des allocataires se compose d'une grande majorité de femmes (65,4 %), soit **173 340** individus. 3 allocataires sur 5 sont soit célibataires, divorcés ou séparés. La part des couples s'élève à 36 %. La part des familles monoparentales dans la population d'allocataires Caf est de 25 % et des allocataires sans enfants de 44 % (cf. graphique 2).

En un an, le nombre de couples et personnes isolées sans enfant a augmenté de +1,6 %, celui des familles monoparentales de +3 %. Enfin, le nombre de couples avec enfant(s) est en hausse de +2,9 %.

**147 905** allocataires ont des enfants, ce qui équivaut à peu près à 3 familles sur 5. Le nombre de familles ayant au moins 2 enfants s'élève à **81 426**, soit 30,7 % des effectifs d'allocataires de la CAF (cf. tableau 2).

### Encadré 2

#### Principales modifications réglementaires intervenues en 2017

##### Au 1er janvier

- \* Extension de l'Assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf) aux bénéficiaires de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) dans les départements d'outre-mer
- \* Mesure de stabilisation des droits au Revenu de solidarité active (Rsa) : Au 1er janvier 2017, le mode de calcul du Rsa a été aligné sur celui de la prime d'activité
- \* Suppression des conditions d'éligibilité spécifiques aux entrepreneurs et travailleurs indépendants (Eti), pour la prime d'activité et le Rsa
- \* Passage à 20 ans de la durée maximale d'attribution d'un droit à l'allocation aux adultes handicapés (Aah)
- \* Suppression de l'obligation de demande de minimum vieillesse pour les bénéficiaires de l'Aah
- \* Application d'une mesure de non-cumul de l'Aah avec l'allocation de solidarité spécifique (Ass)

##### Au 1er avril

- \* Revalorisation de 0,3 % des plafonds servant à déterminer le droit prestations familiales et sociales
- \* Application de deux mesures sur le complément familial (Cf) dans les Dom

##### Au 1er septembre

- \* Revalorisation exceptionnelle du barème du Rsa de 1,62 %

##### Au 1er octobre

- \* Baisse de 5 euros sur le montant des aides personnelles au logement (Apl) et modification du seuil de versement
- \* Prise en compte du patrimoine mobilier et immobilier dans le calcul des aides au logement

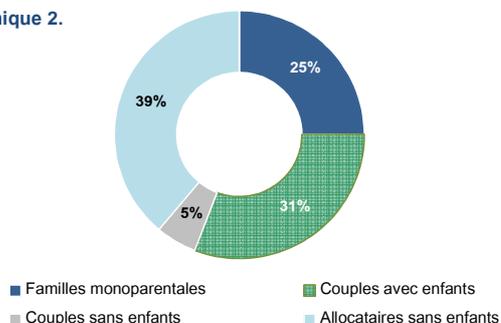
Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

Répartition des allocataires et d'enfants à charge	Effectifs	%	% cumulé
Familles de 1 enfant	66 479	25,1%	25,1%
Familles de 2 enfants	52 854	19,9%	45,0%
Familles de 3 enfants	19 191	7,2%	52,2%
Familles de 4 et plus	9 381	3,5%	55,8%
Isolés et couples sans enfant	117 233	44,2%	100%
Total	265 138	100%	

Tableau 2.

Source : FR2 au 31.12.2017

#### Graphique 2.



Plus de la moitié des allocataires de la CAF (**51 %**) ont entre 30 et 49 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont peu nombreux (**8,4 %**), tout comme les allocataires de 60 ans et plus (**10,4 %**).

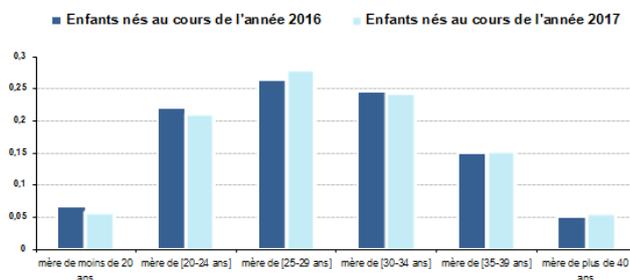
## Hausse du nombre de bénéficiaires d'aides liées à l'accompagnement des familles

Au 31 décembre 2017, **148 423** allocataires bénéficient d'une prestation liée à l'accompagnement des familles (soit une hausse de +3,2 %). Ils représentent environ **56 %** du nombre total d'allocataires de la CAF. On enregistre **12 922** naissances par rapport à 2016, soit une hausse de +0,6 %. La moitié des enfants nés durant l'année 2017 ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et 5,8 % des mères ont moins de 20 ans (cf. graphique 3). Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'élève à **273 600** en 2017 contre 265 150 en 2016.

### Hausse du nombre de bénéficiaires des Allocations Familiales (AF)

Depuis le 1er juillet 2015, le montant des allocations familiales (AF) est modulé selon les ressources du foyer. Cette mesure concerne les allocations familiales de base, les majorations pour âge et forfait. Les AF représentent la principale prestation à La Réunion (cf. tableau 3). Dans les DOM, les AF sont servies dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge. Fin 2017, la CAF de La Réunion enregistre **135 039** bénéficiaires d'AF, un effectif en hausse par rapport à l'année dernière (avec +3,9 %). La majeure partie de cette hausse s'explique par le rattachement à la Caf des allocataires relevant de la fonction publique d'Etat<sup>4</sup>. Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation s'élève à **262 466**.

Enfin, **1 171** allocataires réunionnais ont choisi de partager les AF en 2017, un nombre en progression par rapport à l'année dernière (avec 847 allocataires).



Graphique 3.

### Encadré 3

En décembre 2017, 4 899 700 foyers bénéficient des **allocations familiales (Af)** (+ 0,4 % sur un an), dont le montant est modulé selon les ressources depuis juillet 2015. Le nombre de foyers bénéficiaires continue de progresser très lentement en France métropolitaine (+ 0,3 % sur an) et plus rapidement dans les Dom (+ 2,7 %). Ces évolutions sont en partie liées à l'augmentation du nombre de familles avec au moins deux enfants.

Le **complément familial (Cf)** est versé à 836 400 foyers (+ 1,2 % sur un an), dont un quart est une famille monoparentale. Dans les Dom, le nombre de bénéficiaires, éligibles dès le premier enfant de 3 ans à 5 ans (sans enfant âgé de moins de 3 ans), progresse plus rapidement qu'en France métropolitaine (+8,7 % pour le Cf ; + 6,5 % pour le Cf majoré).

La forte augmentation (+ 6,6 %) du nombre de bénéficiaires **d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)** continue de s'intensifier entre 2016 et 2017. Parmi les 264 500 foyers bénéficiaires de la prestation, 64 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément (130,51 euros).

Avec + 21,5 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de **l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp)** continue de progresser. En décembre 2017, 7 700 foyers sont bénéficiaires de cette prestation.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses.

### Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH, soit **5 161** allocataires (cf. tableau 3), poursuit sa progression en 2017 (+14,8 %). Parmi les bénéficiaires de cette prestation, 56 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément. Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH s'élève à **5 510** (contre 4 784 en 2016).

### Baisse des bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Le nombre d'allocataires de l'AJPP a baissé de -22,2 %, soit 4 individus de moins qu'en 2016 (cf. tableau 3).

### Stabilité des bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF)

Le nombre d'allocataires de l'ASF, une aide versée pour élever un enfant privé de l'un de ses deux parents, est resté quasi stable par rapport à l'année dernière, avec **37 510** individus en 2017 contre 37 538 en 2016.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Prestations liées à l'accompagnement des familles	2016	2017	évol
<b>Allocations Familiales</b>	<b>129 922</b>	<b>135 039</b>	3,9%
<b>Complément Familial</b>	<b>15 459</b>	<b>16 903</b>	9,3%
<b>Allocation de Rentrée Scolaire</b>	<b>80 514</b>	<b>80 936</b>	0,5%
<b>Allocation Journalière de Présence Parentale</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	-22,2%
<b>Allocations de Soutien Familial</b>	<b>37 538</b>	<b>37 510</b>	-0,1%
<b>Allocations d'Education Enfant Handicapé</b>	<b>4 495</b>	<b>5 161</b>	14,8%

Tableau 3.

### Hausse du nombre de bénéficiaires du Complément Familial (CF) et de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

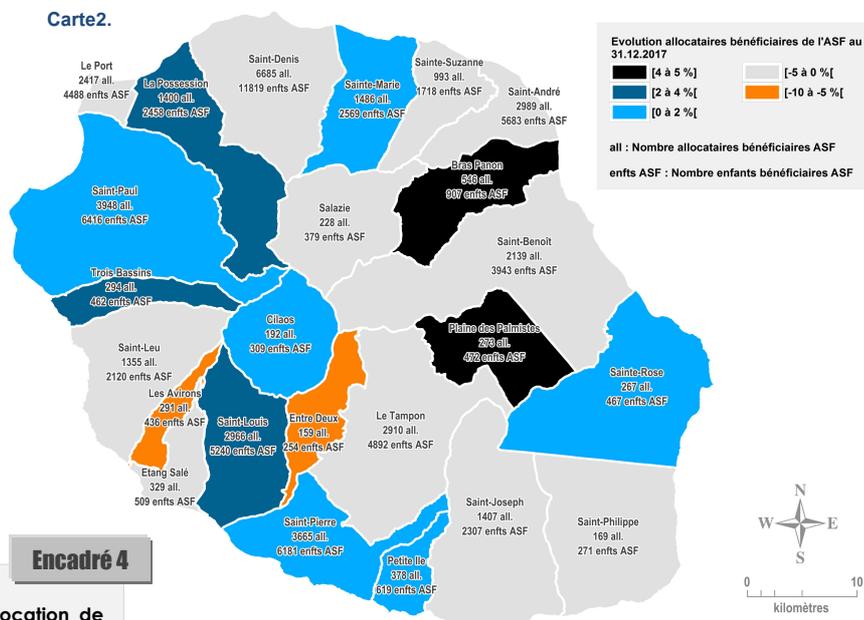
En 2017, le nombre de bénéficiaires du Complément Familial a augmenté avec **16 903** allocataires contre 15 459 en 2016 (cf. tableau 3). Cette hausse s'explique, entre autres, par le fait que depuis avril 2017, des plafonds de ressources CF et CF majoré dans les DOM ont été alignés sur les plafonds en vigueur en métropole<sup>5</sup>. Le nombre de bénéficiaires de l'ARS (soit **80 936** allocataires), une aide attribuée aux familles modestes pour assumer le coût de la rentrée scolaire, est en hausse (de +0,5 %) par rapport à l'année précédente. Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'ARS augmente également avec **132 002** enfants (soit une 1,4 % sur un an).

<sup>4</sup> A compter du 1er janvier 2017, les allocataires relevant de la fonction publique d'Etat en poste ou retraités dans les départements de Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et Saint-Martin, sont rattachés aux Caf.

<sup>5</sup> La loi pour l'égalité réelle des outre-mer du 28 février 2017 prévoit qu'à partir d'avril 2017, les plafonds de ressources du CF et du CF majoré dans les Dom sont alignés sur les plafonds en vigueur en France métropolitaine.

En 2018, 13 communes ont connu une baisse du nombre de bénéficiaires ASF (cf. carte 2). La commune de Saint-Denis est celle qui compte le plus grand nombre de familles bénéficiaires de l'ASF (soit 6 685 allocataires) ainsi que le plus grand nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation (11 819 enfants). Les communes de Saint-Paul, de Saint-Pierre viennent ensuite, avec des effectifs supérieurs à 3 000 familles bénéficiaires. Les plus faibles effectifs de bénéficiaires ASF se situent dans les communes de L'Entre-Deux, de Saint-Philippe et de Cilaos avec moins de 200 familles bénéficiaires.

Carte2.



Encadré 4

En décembre 2017, 759 400 foyers bénéficient de l'allocation de soutien familial (Asf). Les effectifs progressent de + 2,3 % sur un an (malgré une légère baisse dans les Dom de - 0,6 %), en partie grâce à la généralisation de la Garantie des impayés de pensions alimentaires (Gipa) en avril 2016.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

Source : FR2 au 31.12.2017

Nombre de familles bénéficiaires de l'ASF	NOMBRE
Total familles	37 510
Familles percevant au moins l'ASF récupérable	735
Familles percevant au moins l'ASF complémentaire	487
Total enfants	64 963
Orphelins des deux parents	57
Familles percevant au moins l'ASF récupérable	6
Abandonnés par les deux parents ou parents hors d'état	367
Enfants orphelins de père ou mère	3 447
Enfants dont filiation établie par un seul parent	35 003
Un parent hors d'état ou pas de pension fixée	20 733
Délai de 4 mois suite demande RSA	2 396
Parent non gardien ne payant pas la pension alimentaire fixée	827
Parent non gardien payant une pension alimentaire d'un montant inférieur à l'ASF	663
Enfants dont la famille perçoit plusieurs ASF	934
Autres cas	530

Tableau 4.

Encadré 5

En décembre 2017, 2 018 600 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2012 se prolonge (- 3,2 %). Plus de huit foyers sur dix bénéficiaires de la Paje perçoivent également l'allocation de base (Ab), dont le nombre de foyers bénéficiaires est également en baisse (- 3,0 %). 804 300 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (Cmg), soit une nouvelle diminution des effectifs de 1,6 % en un an. Ce recul est dû à l'évolution négative des effectifs du Cmg « assistante maternelle » (- 1,8 %) et, en second lieu, de ceux du Cmg « structure » (- 3,5 %). En revanche, le nombre de foyers bénéficiaires du Cmg « garde à domicile » est en augmentation (+ 3,0 %). Les effectifs des compléments d'activité dans leur ensemble (Clca, Colca et PréParE) diminuent très fortement (- 32,0 %). La prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PréParE), qui remplace le complément de libre choix d'activité (Clca) et le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca) depuis le 1er janvier 2015, a été attribuée à 270 500 bénéficiaires en décembre 2017, soit une augmentation de 4,1 % de ses effectifs en un an.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

735 familles perçoivent au moins l'ASF récupérable (quand la CAF se charge de recouvrer les sommes qu'elle a avancées auprès du débiteur) et 487 perçoivent au moins l'ASF complémentaire (autrement dit, la Garantie des impayés de pension alimentaire) (cf. tableau 4).

Le nombre d'enfants bénéficiant de cette prestation s'élève en 2017 à 64 963, dont la quasi-totalité dans des familles monoparentales. 291 enfants bénéficiaires vivent dans des familles biparentales (contre 329 en 2016). Plus de la moitié des enfants (soit 35 003 enfants) ont une filiation qui est établie que par un seul parent (cf. tableau 4).

Baisse du nombre d'allocataires de la PAJE

Source : FR2 au 31.12.2017

Prestations liées aux jeunes enfants	2016	2017	Evolution %
Prestation Accueil du Jeune Enfant	36 438	36 235	-0,6%
Prime naissance/adoption	818	848	3,7%
Allocation de base	34 041	33 756	-0,8%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	894	4	-99,6%
Complément mode de garde	5 699	6 007	5,4%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 598	1 713	7,2%

\* Un allocataire peut cumuler plusieurs prestations de la PAJE

Tableau 5.

Avec 36 235 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la PAJE continue de baisser en 2017, de -0,6 % (cf. tableau 5). La CAF de La Réunion compte 848 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance. La prime de naissance est une prime versée en fin de grossesse pour préparer l'arrivée d'un enfant. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 33 756 allocataires), une aide permettant de faire face aux dépenses liées à la naissance ou à l'adoption d'un enfant et à son entretien, baisse de -0,8 %. Le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) connaît une forte baisse, conséquence de la nouvelle prestation « PréParE », qui a pour objet à terme de le remplacer. Les bénéficiaires de cette prestation s'élève en 2017 à 1 713 bénéficiaires (contre 1598 en 2016).

Complément mode de garde (GMG)	Situation familiale		TOTAL	Evol %
	Monoparents	Couples		
Complément mode de garde "Assistant maternel"	683	2 180	2 863	8,8%
Complément mode de garde "Garde à domicile"	281	730	1 011	-5,3%
Complément mode de garde "Structure"	446	1 755	2 201	6,8%

\* Un allocataire peut bénéficier de plusieurs modes de garde en même temps

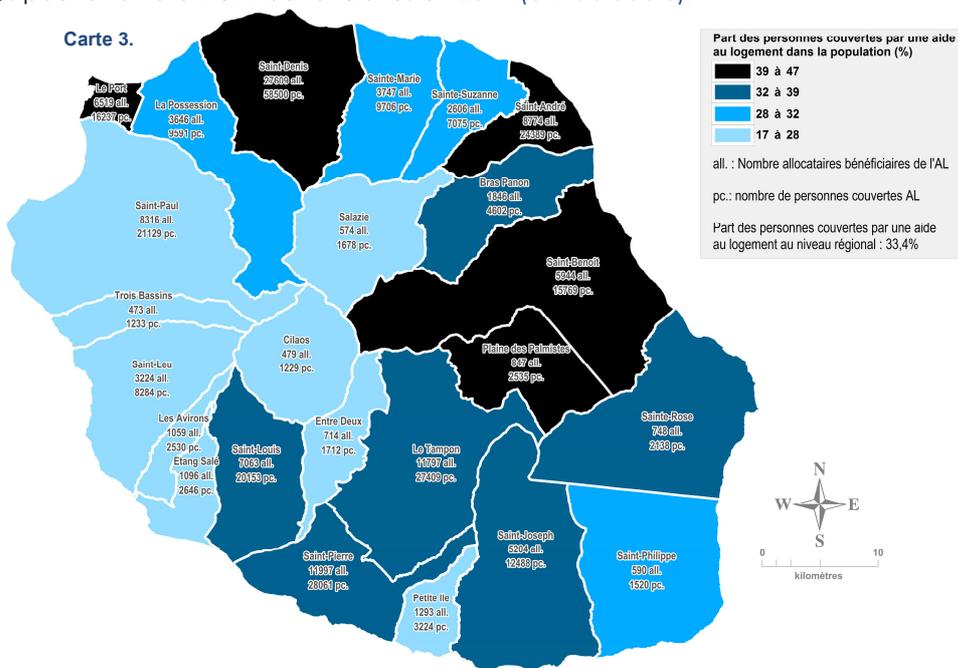
Tableau 6.

Le Cmg « assistant maternel » a augmenté de +8,8 % en glissement annuel et reste la prestation la plus importante en nombre d'effectifs (soit **2 863** allocataires). Le Cmg « structure » (association ou entreprise prestataire) connaît une progression de +6,8 %, avec **2 201** bénéficiaires contre 2 060 en 2016. Cette hausse résulte, en grande partie, de l'augmentation de l'offre d'accueil en micro-crèches (en effet, au sein du volet Cmg-structure, le nombre de familles dont les enfants sont accueillis en micro-crèches progressent de +8,7 % en glissement annuel). Enfin, le Cmg « garde à domicile » a baissé de -5,3 % pour atteindre **1 011** bénéficiaires en 2017 (cf. tableau 6).

### Nombre de bénéficiaires des aides au logement en hausse

Au 31 décembre 2017, **116 190** allocataires perçoivent une aide au logement (cf. tableau 7), soit une croissance de +1,6 % sur un an. cela s'explique, entre autres, par un contexte économique et notamment l'augmentation du nombre de chômeurs, qui donne lieu à la neutralisation ou à l'abatement de ressources.

Comme on peut le voir sur la carte 3, le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL résident dans le nord et le sud de l'île.



Source : Caf de La Réunion - Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes - 31.12.2017 - © GEOFLA 2.0 - IGN 2015 -

A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33,4 %). Les communes du Port, Saint-Denis de Saint-André, de Saint-Benoît et de la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées (avec des taux supérieurs à 39 %). Les proportions de personnes couvertes par une aide au logement les moins élevées se situent principalement dans les communes de l'ouest et du centre de l'île.

Source : FR2 au 31.12.2017

#### Encadré 6

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 323 370 foyers bénéficiaires au titre du mois de décembre 2017. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de +0,7 % (+ 42 600 foyers). Cette évolution résulte de variations différentes au sein des trois aides. La baisse de 5 euros des montants de droits en octobre 2017, concomitante de l'abaissement de 5 euros du seuil de versement, n'a pas d'impact sur le nombre d'allocataires.

L'aide personnalisée au logement (Apl) est versée à 2,8 millions de foyers soit une augmentation annuelle de + 1,5 %. L'allocation logement à caractère social (Als) est versée à 2,3 millions de foyers, ce qui représente une légère augmentation des effectifs par rapport à décembre 2016 (+ 0,8 %). Le secteur du locatif est en hausse (+ 2,4 %) et les secteurs « foyers » et accession diminuent (respectivement - 1,8 % et - 4,8 %). L'allocation logement à caractère familial (Alf) est versée à 1,2 million de foyers soit une diminution de 1,3 % sur un an. Les secteurs du locatif et foyers sont stables et celui de l'accession en forte baisse (- 7,2 %).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

AIDES AU LOGEMENT	2016	2017	Evolution
Allocation Logement à caractère Familial	65 475	66 192	1,1%
Allocation Logement à caractère Social	48 839	49 998	2,4%
<b>Total</b>	<b>114 314</b>	<b>116 190</b>	<b>1,6%</b>

Tableau 7.

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'AL a légèrement augmenté de +1,6 %, soit **1 876** allocataires supplémentaires (cf. tableau 7). Cette hausse provient majoritairement de l'augmentation des bénéficiaires de l'ALS (hausse de +2,4 %).

Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement s'élève à **283 903** sur l'ensemble du département (dont 227 614 personnes couvertes pour l'ALF et 56 289 pour l'ALS). Enfin, environ 8 % des allocataires de la CAF (soit 19 914 individus) sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement.

## Plus de 118 500 bénéficiaires de minima sociaux en 2017

Instruments de lutte contre la pauvreté, les minima sociaux sont des prestations versées sous conditions financières, familiales ou de handicap, qui visent à assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimal. En termes d'effectifs, le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) demeurent les dispositifs les plus importants. Au 31 décembre 2017, la CAF de La Réunion compte **118 528 allocataires** percevant au moins un minima social, soit 44,7 % des allocataires de la Caf. Enfin, ce sont **254 932** personnes qui sont couvertes par un minima social (cf. tableau 8).

Source : FR2 au 31.12.2017

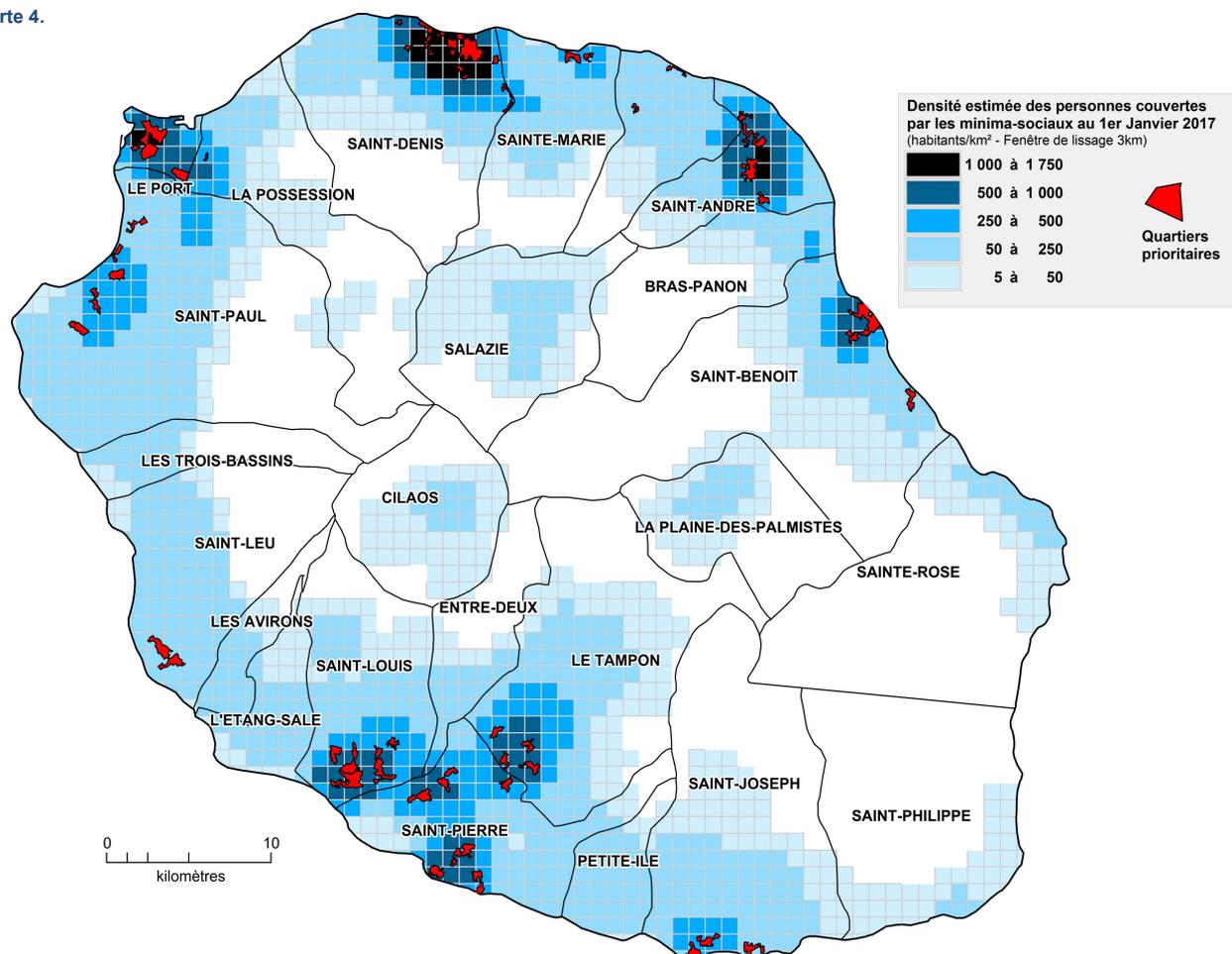
Année	2015	2016	2017
<b>Bénéficiaires Minima sociaux</b>	<b>120 296</b>	<b>117 129</b>	<b>118 528</b>
évolution en %	0,5%	-2,6%	1,2%
<b>Personnes couvertes par un minima</b>	<b>261 850</b>	<b>253 050</b>	<b>254 932</b>
évolution en %	0,1%	-3,4%	0,7%

Tableau 8.

Après une baisse constatée en 2016 (résultant de la mise en place de la Prime d'Activité), le nombre de bénéficiaires est reparti à la hausse en 2017.

Environ 30 % de la population réunionnaise est couverte par les minima-sociaux servis par la CAF. Cette population n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du territoire (cf. carte 4). Comme on peut l'observer, les Quartiers Prioritaires de La Ville (QPV) concentrent les plus fortes densités des bénéficiaires de minima-sociaux. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (Cget). En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. La Réunion compte 49 quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2017 et répartis sur 13 communes de l'île. Ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou des personnes isolées. La dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales est très élevée dans ses quartiers.

Carte 4.



Source : Caf de La Réunion - Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes - 31.12.2017 - © GEOFLA 2.0 - IGN 2015 -

Depuis le 1er janvier 2016, le volet « activité » du Revenu de solidarité active (RSA) est remplacé par la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), à l'exception de Mayotte où elle entrera en vigueur au 1er juillet. La Prime d'activité vise à lever les freins monétaires au retour à l'activité, augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs ayant de faibles revenus et permettre aux jeunes actifs âgés de moins de 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi. Elle remplace ainsi les deux dispositifs existants de soutien financier à l'activité des travailleurs modestes, à savoir la prime pour l'emploi et le volet activité du RSA. Elle a été conçue selon un modèle proche de celui du RSA activité, avec cependant plusieurs différences notables. Tout d'abord, cette nouvelle prestation est ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans. Elle concerne également les étudiants salariés et les apprentis ayant perçu pendant trois mois un salaire mensuel net d'au moins

Source : Prime d'activité Conjoncture, « Les foyers bénéficiaires du de la prime d'activité fin mars 2016 », N°1 – juin 2016.

### Près de 59 400 bénéficiaires de la prime d'activité en 2017

Source : FR2au 31.12.2017

PRIME D'ACTIVITE	Décembre 2016	Décembre 2017	Evolution %
<b>Bénéficiaires de la Prime d'activité</b>	<b>58 238</b>	<b>59 379</b>	<b>2,0%</b>
Sans aucune bonification individuelle	7 947	8 540	7,5%
avec au moins une bonification individuelle	50 291	50 839	1,1%
Sans majoration pour isolement	53 809	55 108	2,4%
Avec majoration pour isolement	4 429	4 271	-3,6%
<b>dont Cumul RSA - Prime d'Activité</b>	<b>10 233</b>	<b>10 553</b>	<b>3,1%</b>
Sans aucune bonification individuelle	6 007	6 246	4,0%
avec au moins une bonification individuelle	4 226	4 307	1,9%

Tableau 9.

En 2017, **59 379** allocataires bénéficient de la Prime d'activité, pour un nombre de personnes couvertes qui s'élève à **136 426** (une hausse annuelle de **+4,3 %**). Cela reflète la dynamique qui a accompagné la création de la prestation, laquelle s'est prolongée en 2017 (cf. tableau 9). Toutefois, cette évolution est contrastée, selon que les foyers perçoivent ou non une majoration de leur allocation.

Source : FR2 au 31.12.2017

PRIME D'ACTIVITE	Décembre 2016	Décembre 2017	évolution annuelle
<b>Prime d'activité</b>	<b>58 238</b>	<b>59 379</b>	<b>2,0%</b>
dont avec majoration isolement	4 429	4 271	-3,6%
dont avec majoration isolement	53 809	55 108	2,4%
dont sans majoration isolement (25 ans et plus)	47 192	48 913	3,6%
Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré	6 617	6 195	-6,4%
<b>dont Cumul RSA - Prime d'Activité</b>	<b>10 233</b>	<b>10 553</b>	<b>3,1%</b>
dont avec majoration isolement	984	993	0,9%
dont avec majoration isolement	9 249	9 560	3,4%
dont sans majoration isolement (25 ans et plus)	8 950	9 299	3,9%
Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré	299	261	-12,7%

Tableau 10.

La composante « sans majoration isolement » enregistre une progression en nombre de bénéficiaires, avec **+1 299** allocataires supplémentaires depuis décembre 2016.

Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité, **4 271 foyers** perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfants à charge. En un an, cette prestation a connu une baisse de **-3,6 %** (cf. tableau 10).

**67 %** des bénéficiaires de la prime d'activité, ont entre 25 et 49 ans (cf. schéma 1). Cette nouvelle prestation vise, aussi, à accompagner le retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle, notamment des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans est de 11 % en 2017.

Par rapport au volet « activité » du RSA, une bonification individuelle est attribuée à chaque membre du foyer qui exerce une activité professionnelle, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic). En 2017, **50 839 foyers** bénéficiaires de cette prestation comptent au moins une personne percevant une bonification individuelle (cf. tableau 9).

### Baisse des bénéficiaires qui cumulent le RSA et la Prime d'activité

En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent cumuler la Prime d'activité et le RSA socle (cf. tableau 9) : ils sont **10 553** bénéficiaires à être dans cette situation en décembre 2017 (en hausse de +3,1 %). Fin 2017, **28 587** personnes sont couvertes par ces deux prestations.

### Encadré 8

En décembre 2017, 1 826 900 foyers bénéficient du **revenu de solidarité active** (Rsa). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2016 se prolonge avec un taux d'évolution en glissement annuel systématiquement négatif sur l'année 2017 : - 3,8 % en mars, - 2,5 % en juin, - 2,1 % en septembre et enfin - 0,6 % en décembre. Le nombre de bénéficiaires d'un droit majoré pour isolement s'élève à 220 700, un nombre également en baisse (- 0,9 % en glissement annuel).

La **prime d'activité** a été versée à 2 673 100 foyers allocataires en décembre 2017 (+ 7,5 % sur un an). Après avoir connu une croissance très dynamique à la mise en place du dispositif (+ 576 000 foyers bénéficiaires entre janvier et juin 2016), la hausse des effectifs ralentit (+ 95 000 foyers sur le second semestre 2017). En décembre 2017, 159 800 foyers, soit 6 % des bénéficiaires de prime d'activité, ont un droit majoré pour isolement. Par ailleurs, 328 400 foyers (soit 12 % de l'ensemble des bénéficiaires) cumulent prime d'activité et Rsa.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

## La prestation RSA concerne près de 94 300 foyers au 31 décembre 2017

RSA	PRIME D'ACTIVITE	Dont cumul RSA et PRIME D'ACTIVITE
94 275 foyers bénéficiaires	59 379 foyers bénéficiaires	10 553 foyers bénéficiaires
16 069 couples 38 047 monoparents 40 159 personnes seules -	18 897 couples 16 014 monoparents 24 280 personnes seules 101 situations familiales inconnues	3 734 couples 3 354 monoparents 3 465 personnes seules -
218 335 personnes couvertes	136 426 personnes couvertes	28 587 personnes couvertes
7 800 âgés de moins de 25 ans 61 074 âgés entre 25 et 49 ans 25 401 âgés de 50 ans et plus	6 750 âgés de moins de 25 ans 39 707 âgés entre 25 et 49 ans 12 922 âgés de 50 ans et plus	474 âgés de moins de 25 ans 7 208 âgés entre 25 et 49 ans 2 871 âgés de 50 ans et plus
Montant moyen versable * 515 €	Montant moyen versable * 189 €	Montant moyen versable * 560 €

\* montant estimé

Schéma 1.

Source : FR2 au 31.12.2017

Revenu de Solidarité Active	2016	2017	%
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA	93 837	94 275	0,5%
<b>RSA majoré</b>	15 619	15 556	-0,4%
<b>RSA non majoré</b>	78 199	78 705	0,6%
<b>RSA jeunes</b>	19	14	-26,3%
Nombre personnes couvertes par le RSA	219 144	218 335	-0,4%

Tableau 11.

Source : FR2 au 31.12.2017

COMPOSANTES RSA	DECEMBRE 2017	DOM 2017	Part %
<b>RSA socle seul</b>	94 275	200 678	47,0%
<b>dont Rsa majoré</b>	15 556	31 161	49,9%

Tableau 12.

### Encadré 9

Depuis la mise en place du Rsa en janvier 2011, qui en a modifié les conditions d'attribution, le nombre de foyers bénéficiaires du **revenu de solidarité** (Rso), versée uniquement dans les Dom, ne cessait de diminuer. En décembre 2017, il enregistre néanmoins une certaine stabilité (+ 0,1 % sur un an), en s'élevant à 8 800 bénéficiaires.

Source : FR2 au 31.12.2017

PRESTATIONS	2016	2017	Evolution
<b>Allocation aux Adultes Handicapés</b>	17 949	18 866	5,1%
<b>Revenu de Solidarité</b>	5 416	5 542	2,3%

Tableau 13

### Hausse des bénéficiaires du RSA en 2017

Au 31 décembre 2017, le RSA est versé à **94 275** foyers allocataires, ce qui correspond à un taux d'évolution positif de (+0,5 %) (cf. tableau 11). En ajoutant les ayants droits, cela représente **218 335** personnes couvertes par la prestation, soit environ 26 % de la population de La Réunion.

Cette hausse des bénéficiaires du RSA s'explique, entre autres, par la revalorisation du barème du RSA en avril 2017 (+0,3 %) et en septembre 2017<sup>6</sup> (+1,62 %).

Grâce au schéma 1, on peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 8 % sont âgés de moins de 25 ans et un quart des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus.

En moyenne, un foyer allocataire du RSA perçoit **515€** par mois<sup>7</sup>, contre **507€** pour l'ensemble des DOM et **488€** pour la France métropolitaine.

### Hausse du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO)

Le RSO est le Revenu de Solidarité qui remplace le RMI (sous certaines conditions) jusqu'au moment de percevoir une retraite.

Entre 2016 et 2017, les bénéficiaires du RSO ont augmenté de +2,3%, soit **5 542** allocataires pour un nombre total de **6 135** personnes couvertes (cf. tableau 13).

<sup>6</sup> Il s'agit de la dernière des cinq revalorisations prévues dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013 et augmentant le barème du RSA de 10 % en 5 ans à raison d'une augmentation en septembre chaque année.

<sup>7</sup> Ces montants sont fournis uniquement à titre indicatif (source : Elisa décembre 2017).

## Hausse du nombre des bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide versée aux personnes handicapés âgées de plus de 20 ans ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse, ni à une rente d'accident du travail. Fin 2017, la CAF de La Réunion compte **18 866** allocataires de l'AAH, soit une hausse annuelle de +5,1 % (cf. tableau 13).

Cette évolution est, en grande partie, liée à la hausse du nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité de 80 % et plus (+530 allocataires supplémentaires en un an).

Le nombre de personnes couvertes par cette prestation est de **27 526** (soit +5,1 % en glissement annuel). Plus de la moitié des allocataires de l'AAH sont des hommes (57 %) et près des trois quarts sont seuls et sans enfants. La part des couples avec enfants représentant moins de 10% des bénéficiaires de cette prestation.

Les allocataires de moins de 30 ans représentent 13 % de l'ensemble des bénéficiaires et les « plus de 60 ans », représentent 16 %.

Au niveau de l'âge des bénéficiaires de l'AAH : par rapport à 2016, on observe que toutes les tranches d'âge sont en progression (cf. tableau 14). Entre 2016 et 2017, le nombre de bénéficiaires âgés de « 60 ans et plus » a augmenté de +17 % (soit 429 bénéficiaires de plus).

Encadré 10

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) a été versée à 1 094 000 allocataires au titre de décembre 2017. Les effectifs de cette prestation continuent de progresser (+ 3,6 % en glissement annuel avec une hausse plus marquée dans les Dom de + 4,9 %). Cette évolution s'explique en partie par la réforme des retraites ayant conduit à décaler les fins de droit depuis 2011. Entre 2016 et 2017, le nombre de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus a ainsi progressé de 13,7 %. Le nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % augmente également (+ 8,3 %).

Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 61 % des bénéficiaires de l'Aah perçoivent l'allocation à taux plein (et 75 % de ceux résidant dans les Dom). Enfin, un bénéficiaire de l'Aah sur cinq perçoit un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

Source : FR2 au 31.12.2017

Tranche d'âge bénéficiaires AAH	2016	2017	Evolution
moins de 20 ans	12	16	4,0%
de 20 à 29 ans	2 531	2 593	2,4%
de 30 à 39 ans	2 891	3 011	4,2%
de 40 à 49 ans	4 018	4 035	0,4%
de 50 à 54 ans	2 911	3 042	4,5%
de 55 à 59 ans	3 017	3 171	5,1%
60 ans et plus	2 569	2 998	16,7%

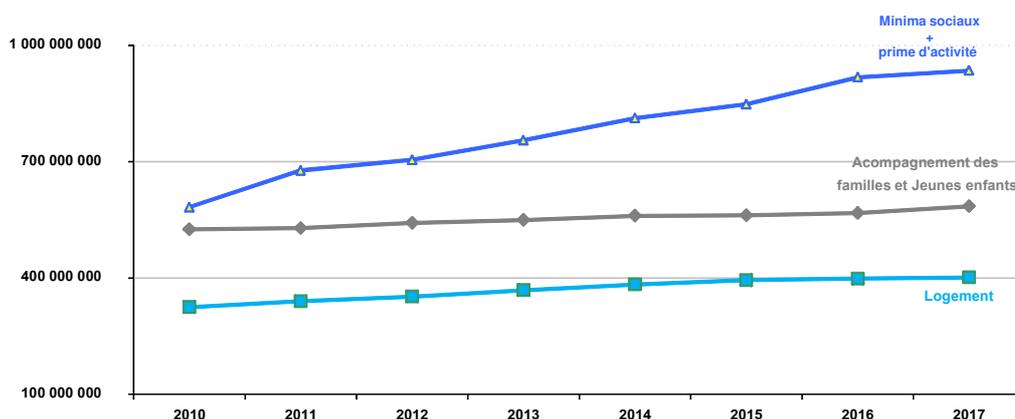
Tableau 14.

Plus de la moitié des allocataires de l'AAH (57,5 %) ont un taux d'incapacité au moins égal à 80% et les trois quarts (74,2 %) perçoivent la prestation à taux plein (soit 14 000 individus).

Les compléments AAH ont été versés à **3 120** allocataires en décembre 2017, soit : **2 671** bénéficiaires de la Majoration pour la Vie Autonome (MVA), **448** bénéficiaires du Complément de ressources (CRH) et **1** bénéficiaire de l'ancien complément AAH.

## Evolution des prestations versées par la Caf depuis 2010

Graphique 4.



Source : Caf de La Réunion – FR2/Fileasc 2010-2017

Encadré 11

Il est nécessaire de rappeler que le volume des prestations versées est déterminé par quatre grands facteurs :

- 1) Le dynamisme des naissances : le taux de fécondité affecte directement la masse des allocations payées.
- 2) La structure des familles : la taille des familles exerce une pression directe (à la hausse ou à la baisse) sur ces dépenses
- 3) Le niveau d'inflation : explique si le volume des prestations augmentera ou diminuera.
- 4) L'évolution du marché de l'emploi: la baisse (ou reprise) de l'emploi a un effet direct sur le nombre de bénéficiaires des différentes prestations.

## 1,92 milliard d'euros de prestations légales et familiales payées en 2017

Selon les données comptables, **1 922 100 949 euros** ont été payés au cours de l'année 2017 à l'ensemble des allocataires de la CAF de La Réunion au titre d'une prestation légale et familiale, soit une augmentation annuelle de **+2,02 %** (cf. tableau 15). Une hausse résultant majoritairement de l'accroissement des montants liés aux « prestations liées à l'accompagnement des familles » et « aux minima-sociaux ». Le montant moyen mensuel pour l'ensemble des prestations est d'environ **604 euros**.

PRESTATIONS	Montants payés exercice 2016	Montants payés exercice 2017	Evolution montants 2016/2017 (en %)	Nombre d'allocataires 2016	Nombre d'allocataires 2017
<b>Liées à l'accompagnement des familles</b>					
Allocations Familiales	251 485 275,17 €	259 320 518,53 €	3,1%	129 922	135 039
Complément Familial	21 734 328,62 €	24 508 997,79 €	12,8%	15 459	16 903
Allocation de Rentrée Scolaire	50 101 000,74 €	50 636 947,96 €	1,1%	80 514	80 936
Allocation Journalière de Présence Parentale	373 509,18 €	298 921,17 €	-20,0%	18	14
Allocation de Soutien Familial	81 599 863,10 €	85 198 921,17 €	4,4%	37 538	37 510
Allocation d'Education Enfant Handicapé	17 162 343,30 €	19 354 205,13 €	12,8%	4 495	5 161
<b>Sous-total (accompagnement des familles)</b>	<b>422 456 320,11 €</b>	<b>439 318 511,75 €</b>	<b>4,0%</b>		
<b>Liées aux jeunes enfants</b>					
Prestation Accueil du Jeune Enfant	145 062 447,01 €	145 730 793,54 €	0,5%	36 438	36 235
<i>dont Prime à la naissance ou prime d'adoption</i>	11 700 043,44 €	11 601 034,30 €	-0,8%	818	848
<i>dont Allocation de base</i>	76 943 511,59 €	75 752 226,93 €	-1,5%	34 041	33 756
<i>dont Complément de libre choix d'activité et/ou mode de garde</i>	51 302 092,80 €	51 591 369,82 €	0,6%		
<i>dont Prestation partagée de l'éducation de l'enfant</i>	5 116 799,18 €	6 786 162,49 €	32,6%		
<b>Sous-total (jeune enfant)</b>	<b>145 062 447,01 €</b>	<b>145 730 793,54 €</b>	<b>0,5%</b>		
<b>Liées au logement</b>					
Allocation Logement à caractère Familial (1)	276 805 529,53 €	280 212 367,05 €	1,2%	65 475	66 192
Allocation Logement à caractère Social	120 622 011,23 €	121 199 591,78 €	0,5%	48 839	49 998
Prime de déménagement	7 484,17 €	- €	-100,0%		
Allocation de Logement Temporaire (ALT)	599 162,76 €	100 700,70 €	-83,2%		
<b>Sous-total (logement)</b>	<b>398 034 187,69 €</b>	<b>401 512 659,53 €</b>	<b>0,9%</b>		
<b>Liées aux minima sociaux</b>					
Revenu de Solidarité Active +prime exceptionnelle	592 554 869,65 €	593 807 182,66 €	0,2%	93 837	94 275
Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (2)(3)	140 352,24 €	460 897,83 €	-		
Revenu de Solidarité (RSO)	33 239 791,83 €	33 461 116,97 €	0,7%	5 416	5 542
Allocation de Parent Isolé (2)(3)	28 828,4 €	- 12 772,3 €	-		
Allocation aux Adultes Handicapés	157 848 710,41 €	166 068 351,62 €	5,2%	17 949	18 866
AAH - Ancien Complément	1 923,24 €	1 206,00 €	-37,3%	1	1
AAH - Compléments de Ressources	851 184,57 €	998 398,08 €	17,3%	385	448
AAH - Majoration Vie Autonome	3 073 757,80 €	3 363 012,23 €	9,4%	2 479	2 671
<b>Sous-total (minima sociaux)</b>	<b>787 739 418,13 €</b>	<b>798 147 393,06 €</b>	<b>1,3%</b>		
<b>Liées à l'activité</b>					
Prime pour l'activité	130 334 218,75 €	137 022 794,13 €	5,1%	58 238	59 379
Prime Retour à l'Emploi (2)(3)	9 929,00 €	1 313,20 €	-86,8%		
<b>Sous-total (activité)</b>	<b>130 344 147,75 €</b>	<b>137 024 107,33 €</b>	<b>5,1%</b>		
<b>Autres (primes exceptionnelles ARS, Primes PSA, ALINE, RMA, AFEAMA)(2)</b>					
Prestations payées dans l'Union Européenne	- 1 236,48 €	1 882,40 €	-		
<b>Frais de tutelles</b>	<b>327 465,99 €</b>	<b>345 079,19 €</b>	<b>5,4%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 884 011 390,46 €</b>	<b>1 922 100 948,84 €</b>	<b>2,02%</b>	<b>258 990</b>	<b>265 138</b>

Source : bilan comptable exercice 2016/2017 (montants comptables payés dans l'année) - FILEASC 2016 - FR2 2017

(1) y compris l'ALF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"; (2) remise sur créances non recouvrés; (3) Remplacé par le Rsa depuis le 01/01/2011

Remarque : Les montants négatifs représentent des indus.

Tableau 15.

En 2017, les montants des prestations légales qui ont connu les plus fortes progressions sont :

- Les « aides liées à la Famille » avec **16 862 191,64 euros** de plus qu'en 2016 (soit une hausse de +4 %), en grande partie due à la revalorisation de 0,3% des plafonds des AF et à l'entrée en vigueur, en avril 2017, dans les DOM du Complément familial différentiel,
- Les prestations « liées aux minima-sociaux » avec **10 407 974,93 euros** de plus qu'en 2016,
- Les « aides liées à l'activité » représentent plus de 7 % des dépenses de prestations, pour un montant supérieur à **137 millions d'euros** (La Prime pour l'activité a connu une hausse de +5,1 % en un an).